

Le principe du contradictoire, cause de contrôle étatique des sentences arbitrales internationales (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c394ffb7-0dd7-4bde-a1b2-e33ace1b15af>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c394ffb7-0dd7-4bde-a1b2-e33ace1b15af> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Mouallem Ziad](#)

Date de soutenance : 14-09-2018

Directeur(s) de thèse : [Lécuyer Hervé](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Principe du contradictoire, Procès équitable, Sentences arbitrales internationales, Irrégularité procédurale, Convention d'arbitrage, Autonomie des parties, Révision au fond, Convention de New York, Principe d'égalité, Ordre public international, Contrôle étatique

Mots-clés :

- Principe du contradictoire
- Arbitrage international
- Arbitrage (droit)
- Arbitrage commercial international
- Ordre public (droit international)
- Procès équitable

Résumé : Le principe du contradictoire post-arbitral en matière d'arbitrage international est établi dans la majorité des systèmes juridiques. Toutefois, les décisions des juges étatiques montrent que l'adhésion générale à ce concept masque d'importantes différences concernant sa portée et son application. Cette thèse ne vise point à établir une description théorique du contenu du principe, elle propose une analyse qualitative, dont l'objectif essentiel est la vérification de son individualité, et non le fait qu'il est une simple application du principe civiliste classique. Loin de constater l'adoption définitive d'un concept arbitral autonome, la solution retenue démontre l'opportunité et, donc, le besoin de sa légitimation, ayant un impact direct sur la circulation des sentences arbitrales internationales. En fin de compte, hors de tout encadrement statique, il y a lieu de détecter, à travers la progression de l'étude, une évolution logique et une activité d'apurement au niveau du droit comparé. Cette évolution, d'un principe classique vers un concept arbitral international, à lecture contractuelle et non-statutaire, contenant une règle d'égalité, puis vers un outil technique en état de disparition, ne peut que dévoiler la période d'agonie dans laquelle se place le concept en cause. Cet aboutissement ne contribue pas seulement à souligner les errements conceptuels préjudiciables en jurisprudence comparée, il concourt également à marquer l'un des traits les plus émancipatoires du processus arbitral international. Dans cette optique, une telle conjoncture participerait à l'accélération de la privatisation de la justice arbitrale internationale.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2018PA020030

Type de ressource : Thèse
